VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2025/2026

Le quotient familial 2025/2026 est valable jusqu'au 31 août 2026. Il permet de calculer votre participation familiale. Il a pour but de faciliter l'accès à tous aux différentes prestations municipales en tenant compte de vos ressources.

Le calcul de votre quotient doit être renouvelé chaque année et peut être réalisé à partir de votre numéro d'allocataire CAF du Val de Marne, sous réserve que votre dossier soit bien à jour auprès de leur service.

Afin de procéder à la mise à jour de votre dossier, merci de bien vouloir compléter et signer ce formulaire.

N° Allocataire CAF (Val-de-Marne) J'autorise la consultation de mes ressources et personnes à charge sur la plateforme CAF r	N° famille « Ville »

Représentant 1 (responsable à facturer) (nom et prénom) :

……..

Adresse : ……

Tél domicile : ……Tél portable :……

Profession : ……

Situation familiale : ……

Adresse mail : ……

Représentant 2 (nom et prénom) :

……

Adresse : ……..

Tél domicile : ……Tél portable :……

Profession : ……

Adresse mail : ……

Enfants à charge (remplir les cases ci-dessous)		
Noms et prénom de l'enfant	**Date de naissance**	**EN CAS DE SEPARATION– Représentant 2 Nom, prénom adresse,téléphone du père ou delamère**

Jesoussigné(e)……..
certifie que les renseignements fournis sont exacts et les copies conformes aux originaux.
ÀChampigny-sur-Marne, le …… Signature(s)

Pièces à fournir au dos

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL
2025/2026

(Quotient familial valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)

PHOTOCOPIE DES PIECES A FOURNIR

Vous bénéficiez de prestations de la CAF du Val de Marne	**Vous ne bénéficiez pas de prestations de la CAF du Val de Marne**
Numéro d'allocataire CAF du Val de Marne	Avis d'imposition **2024** sur les revenus **2023** du foyer
Numéro de famille « Ville » qui figure en haut de vos factures	Livret de famille ou extrait de naissance Jugement de divorce ou autre décision judiciaire concernant la garde de l'enfant
	Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture électricité/gaz de moins de trois mois ou taxe d'habitation, taxe foncière de l'année précédente En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur d'hébergement, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

LE DEPOT DU DOSSIER

° **En ligne (à privilégier)**	**Sur votre Espace Famille (rubrique « calculer mon QF » via le site de la ville : www.champigny94.fr.**
° **Sur place ou par courrier**	Mairie Principale-Service Accueil Enfance 14, rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne 01.45.16.40.00 Mairie Annexe du Bois-l'Abbé 5, Place Rodin 94500 Champigny-sur-Marne 01.89.12.46.30
° **Sur place uniquement (Uniquement le mercredi, hors vacances scolaires)**	Mairie Annexe de Coeuilly 44, Boulevard du Château 94500 Champigny-sur-Marne 01.48.80.82.72

Mentions d'information pour la collecte de données en vue du calcul du quotient familial

La collecte de vos données personnelles et leur traitement sont nécessaires au calcul de votre quotient familial. Les destinataires des données sont les services municipaux, ainsi que toutes personnes légalement autorisées à accéder aux données. La durée du traitement des données est limitée à quatre ans à compter de la dernière prestation due. Le refus de communiquer les données personnelles demandées entraînerait l'impossibilité de calculer votre quotient familial. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

http://www.champigny94.fr/mentions-legales